



Monsieur Ugo BELLAGAMBA
20 boulevard de Magnan le Jean Bart
06200 Nice

Paris, le 29 septembre 2022

N/REF :
Cahiers de la Justice n° 3/2022

Cher Monsieur,

Vous trouverez ci-joint votre contrat à la revue précitée établi pour signature électronique.

Nos contrats d'édition ont été adaptés pour tenir compte de nouvelles dispositions, notamment l'obligation de prévoir deux parties distinctes, l'une pour l'exploitation au format papier et l'autre pour l'exploitation au format numérique.

Conformément à notre accord, votre contribution est effectuée à titre gracieux.

Pour la bonne tenue de votre dossier et le respect de nos obligations réglementaires envers, notamment, l'administration fiscale et l'Urssaf, nous vous prions de bien vouloir signer ce document aux emplacements indiqués par le logiciel « DocuSign », outil certifié de signature électronique.

Vous en remerciant par avance,

Nous vous prions d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Élise LORENZO-PRÉAU,
Éditions Dalloz
31-35 rue Froidevaux 75685 Paris cedex 14
e.lorenzo-preau@lefebvre-dalloz.fr
01 40 64 53 36

ENTRE LES SOUSSIGNE(E)S :

Ugo BELLAGAMBA, demeurant 20 boulevard de Magnan le Jean Bart, 06200 Nice,
ci-après dénommé l'*Auteur*, d'une part,

ET

les Éditions DALLOZ société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 572 195 550 00098, dont le siège social est à Paris XIV, 31-35 rue Froidevaux, représentées par Carole GAYET, Directrice du département droit pénal, ci-après dénommées l'*Éditeur*, d'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :**ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT**

1.1. — L'*Éditeur* édite la revue « **Cahiers de la Justice** », œuvre collective au sens de l'alinéa 3 de l'article L. 113-2 du CPI (ci-après dénommée l'*Œuvre*).

L'*Auteur* a remis à l'*Éditeur*, qui l'accepte, une ou des contribution(s) à paraître dans le numéro 3/2022 de la revue, en se conformant au cahier des charges qui lui a été remis, sous le(s) titre(s) provisoire(s) :

- Vers une société sans juges ?

1.2. — L'*Auteur* cède expressément à l'*Éditeur*, qui aura seul le pouvoir de les gérer et d'en disposer, outre le droit d'édition graphique et le droit d'édition numérique, tous les droits patrimoniaux d'adaptation, de reproduction et de représentation afférents à la contribution, à la seule exception des droits d'adaptation audiovisuelle. La présente cession est consentie pour la réalisation de toutes les versions de la contribution et pour l'exploitation de la contribution au sein de l'*Œuvre* ou indépendamment de celle-ci, sur tous supports papier et sur support numérique, sous toutes formes et présentations et par tous procédés tant actuels que futurs, en toutes langues et en tous pays.

1.3. — La présente cession est consentie pour avoir effet en tous lieux et pour le temps que durera la propriété littéraire de l'*Auteur* et de ses ayants droit, d'après les législations tant française qu'étrangères et les conventions internationales actuelles ou futures, y compris les prolongations qui pourraient être apportées à cette durée.

1.4. — L'*Auteur* autorise expressément l'*Éditeur* à s'adjoindre tout partenaire ou coéditeur de son choix et accepte que le bénéfice du présent contrat soit librement rétrocédé par l'*Éditeur* à toute société affiliée au groupe Lefebvre-Sarrut, et notamment toute société (i) contrôlée par l'*Éditeur*, (ii) contrôlant l'*Éditeur*, (iii) ou qui est sous le contrôle d'une entité contrôlant l'*Éditeur*, le contrôle signifiant détenir 50 % du capital ou plus.

ARTICLE 2 – OBLIGATIONS DE L'ÉDITEUR

L'*Éditeur* s'engage à assurer à ses frais la publication de cette contribution au sein de l'*Œuvre* et s'emploiera à lui procurer, par une diffusion dans le public et auprès des tiers susceptibles d'être intéressés, une exploitation permanente et suivie et une diffusion commerciale conformes aux usages.

ARTICLE 3 – MISE A DISPOSITION PAR L'AUTEUR DE LA CONTRIBUTION EN FORMAT OUVERT

L'*Auteur* a la faculté de mettre à disposition auprès du public la contribution dans sa version finale acceptée par l'*Éditeur* pour publication, pendant la durée de la cession prévue au présent contrat, dès lors que cette mise à disposition est réalisée dans le respect de l'ensemble des conditions suivantes :

- L'*Auteur* atteste au préalable par écrit à l'*Éditeur* du financement public au soutien des activités de recherches dont est issue la contribution, tel qu'énoncé à l'article L.533-4 du Code de la recherche ;
- Seules les œuvres et contributions publiées dans un périodique paraissant au moins une fois par an sont concernées par cette mise à disposition ;
- La mise à disposition ne peut en aucun cas donner lieu à une exploitation directement ou même indirectement commerciale. La mise à disposition est gratuite et aucune exploitation ne peut être réalisée dans le cadre d'une activité à caractère commercial ;
- La mise à disposition est effectuée sous forme numérique, dans un format ouvert, ce qui exclut toute mise à disposition dans un environnement matériel ou logiciel propriétaire dont l'accès est réservé et limité au moyen de standards techniques propriétaires ;
- La mise à disposition peut être déclenchée par l'*Auteur* dans le cas ou après le délai suivant :
 - o soit lorsque l'*Éditeur* met lui-même la contribution gratuitement à disposition numérique ;
 - o soit après un délai de 12 mois suivant sa première publication ;
- La version finale du manuscrit acceptée pour publication, seule visée par le présent article pour faire l'objet d'une mise à disposition par l'*Auteur*, s'entend du manuscrit adressé à l'*Éditeur* par l'*Auteur*, avant mise en page réalisée par l'*Éditeur* avec sa présentation propre, sa police de caractères spécifique et ses marques (exclusion du pdf de l'*Éditeur*) ;

- La mise à disposition s'accompagne d'une mention des références de la publication initiale.

La faculté dont dispose l'*Auteur* par effet du présent article est par ailleurs sans effet sur la cession des droits au bénéfice de l'*Éditeur*. L'*Éditeur* dispose donc de l'exclusivité prévue au contrat pendant toute la durée de la cession des droits à la seule exception de l'exercice de la faculté prévue par le présent article, exécuté et interprété à la lecture et dans le respect de la loi, en application de l'article L. 533-4 du Code de la recherche dont l'*Auteur* déclare connaître les termes.

SECTION I – DISPOSITIONS RELATIVES A L'ÉDITION IMPRIMÉE ET AUX EXPLOITATIONS SECONDAIRES ET DÉRIVÉES**ARTICLE 4 – ÉTENDUE DE LA CESSION**

4.1. — L'*Auteur* reconnaît expressément contribuer à une œuvre collective sur laquelle l'*Éditeur* détient l'intégralité des droits dévolus à l'*Auteur* par le Code de la propriété intellectuelle. En tant que de besoin, s'agissant d'une œuvre collective, l'auteur cède à l'éditeur, à titre exclusif, le droit d'imprimer, reproduire, publier et exploiter tout ou partie de la contribution, au sein de l'*Œuvre* ou indépendamment de celle-ci, sous forme de livre imprimé ainsi que le droit d'adapter, de reproduire et de représenter, de publier et d'exploiter tout ou partie de la contribution au sein de l'*Œuvre* ou indépendamment de celle-ci en tous pays et en toutes langues ainsi que suit :

a) Droits de reproduction et d'adaptation graphique. Le droit de reproduire tout ou partie de la contribution au sein de l'*Œuvre* ou indépendamment de celle-ci, sous toute forme d'édition de livre, autre que l'édition principale, y compris sur feuillets mobiles, et notamment brochée, reliée, illustrée, populaire, de poche ou grande diffusion, scolaire, critique ou dans une anthologie.

Le droit de reproduire tout ou partie de la contribution au sein de l'*Œuvre* ou indépendamment de celle-ci, sur tout support graphique actuel ou futur et notamment par voie de presse y compris en pré- et post publication).

Le droit d'adapter tout ou partie de la contribution au sein de l'*Œuvre* ou indépendamment de celle-ci, pour tous publics et sous toutes formes, notamment sous forme d'édition abrégée, condensée ou destinée à un public particulier, ainsi que le droit de reproduire ces adaptations sur tout support graphique actuel ou futur.

b) Droit de traduction. Le droit de traduire en toutes langues et d'adapter tout ou partie de la contribution et ses adaptations, au sein de l'*Œuvre* ou indépendamment de celle-ci, ainsi que de reproduire les traductions sur tout support graphique actuel ou futur.

c) Droits de reproduction, d'adaptation et de traduction sur des supports autres que graphiques. Le droit d'adapter et de traduire tout ou partie de la contribution, au sein de l'*Œuvre* ou indépendamment de celle-ci, en toutes langues, pour toute exploitation autre que graphique et notamment sonore radiophonique ou visuelle, ainsi que le droit de reproduire ces adaptations et traductions sur tout support d'enregistrement actuel ou futur, isolément ou dans une autre *Œuvre*.

d) Droit de représentation :

Le droit de représenter tout ou partie de la contribution au sein de l'*Œuvre* ou indépendamment de celle-ci, de ses adaptations et de ses traductions, à l'exception des adaptations audiovisuelles, en toutes langues et en tous pays, par tout procédé actuel ou futur de communication au public et notamment par :

- lecture ou récitation publique, représentation dramatique, exécution lyrique, présentation publique,
- diffusion par voie hertzienne, par satellite, par télédiffusion, par tout moyen de télécommunication, par tout moyen de câblodistribution et sur tout réseau de diffusion.

Ce droit comprend également la diffusion qui pourrait être faite de la contribution au sein de l'*Œuvre* ou indépendamment de celle-ci, de ses adaptations et traductions, graphiques ou non graphiques dans tout réseau numérique et par tous les procédés de communication au public en ligne.

4.2. — La cession est consentie pour toute version actuelle et future, et notamment :

- les versions révisées de la contribution, incorporant des modifications mineures qui n'ont pas pour objet de changer le sens ;

- les versions augmentées de la contribution qui ont la même structure, les mêmes thèmes mais complétées par un enrichissement des informations existantes ;
- les versions dérivées de la contribution, c'est-à-dire celles qui comprennent tout ou partie de la contribution, éventuellement sous une autre forme d'ouvrage, papier ou support numérique, traitant du même sujet, y compris celles destinées à un autre public que celui visé par l'*Œuvre*.

4.3. — Sous réserve de l'obligation de procéder lui-même à une publication de la contribution, il est expressément convenu que l'*Éditeur* est habilité à accorder à des tiers, au besoin par voie de cession, toutes les autorisations qu'il jugera nécessaires pour l'exploitation des droits qui lui sont cédés par l'*Auteur* à la présente section I.

L'*Auteur* s'engage à communiquer à l'*Éditeur* toutes demandes qui lui seraient adressées par un tiers en vue d'une acquisition de droits sur la contribution pour toute adaptation, reproduction ou représentation.

4.4. — L'*Auteur* garantit à l'*Éditeur* la jouissance totale et libre de toutes servitudes de ces droits, ainsi qu'il l'a fait pour le droit de publication principal, contre tous troubles, revendications ou évictions quelconques.

L'*Éditeur* cessionnaire des droits ci-dessus s'emploiera, dans toute la mesure de ses moyens, à les exploiter et à les faire exploiter au mieux de l'intérêt réciproque des parties. Cependant, la non-exploitation de l'un ou plusieurs de ces droits ne peut en aucun cas être une cause de résiliation du présent contrat, lesdits droits étant cédés irrévocablement à l'*Éditeur*, en contrepartie de l'engagement pris par lui de publier la contribution et pour le couvrir éventuellement du risque qu'il court en procédant à cette publication.

La rupture du présent contrat serait sans influence sur la validité des cessions ou des autorisations consenties antérieurement par l'*Éditeur* à des tiers, cessions ou autorisations qui continueraient à produire tous leurs effets à l'égard de l'ensemble des parties.

ARTICLE 5 – REMUNERATION

Il est expressément prévu et accepté par l'*Auteur* que la cession prévue à l'article 4 est consentie à titre gracieux, pour toutes éditions de la contribution, au sein de l'*Œuvre* ou indépendamment de celle-ci, sur tous supports imprimés, en toutes langues, en tous pays et sous toutes ses formes, y compris par incorporation dans une nouvelle œuvre collective constituée sur l'initiative de l'*Éditeur*, qui en aurait déterminé l'architecture, les contenus et les liens internes, seul ou en coédition.

SECTION II – DISPOSITIONS SPECIFIQUES A L'EXPLOITATION SOUS FORME NUMERIQUE

ARTICLE 6 – ÉTENDUE DE LA CESSION

6.1. — L'*Auteur* reconnaît expressément contribuer à une œuvre collective sur laquelle l'*Éditeur* détient l'intégralité des droits dévolus à l'*Auteur* par le Code de la propriété intellectuelle.

En tant que de besoin, s'agissant d'une œuvre collective, l'*Auteur* cède à l'*Éditeur*, à titre exclusif, le droit de publier et exploiter tout ou partie de la contribution au sein de l'*Œuvre* ou indépendamment de celle-ci sous forme numérique pour la durée de la propriété intellectuelle en tous pays et en toutes langues ainsi que suit :

a) Le droit de reproduire tout ou partie de la contribution au sein de l'*Œuvre* ou indépendamment de celle-ci, sur tout support d'enregistrement numérique, tant actuel que futur, et notamment CD-Rom, DVD, disque Worm, CD-Photo et CD-I, e-book, et plus généralement tout support permettant de stocker de manière transitoire ou permanente des informations numérisées, permettant la consultation de l'*Œuvre* hors ligne et en ligne, par le biais d'une connexion numérique ou analogique distante et/ou locale.

Ce droit comprend toute opération de stockage, transmission, téléchargement et déchargement.

b) Le droit de représenter et faire représenter et communiquer au public tout ou partie de la contribution ou ses adaptations au sein de l'*Œuvre* ou indépendamment de celle-ci, par tous procédés de communication au public en ligne actuel ou futur, par tout réseau de diffusion des paroles, des sons, des textes et des images, notamment numérique tel que le réseau Internet, les réseaux extranet ou intranet de toute personne morale de droit public ou privé et notamment des entreprises, établissements d'enseignement,

bibliothèques, ou tout autre système destiné aux téléphones mobiles, assistants personnels, iPad, smartphones, tablettes numériques, PDA, tablettes de lecture, télévision numérique, systèmes interactifs ou tout autre procédé de transmission de données, existant ou à venir, ne supposant pas la vente d'un support mais permettant l'accès à des contenus par les utilisateurs via des serveurs publics ou privés et de façon générale toute mise à disposition du public de manière que toute personne puisse y avoir accès de l'endroit et au moment qu'elle choisit.

c) Le droit d'adapter tout ou partie de la contribution sous forme d'*Œuvre* multimédia ou de l'intégrer dans une *Œuvre* multimédia, cette adaptation étant susceptible d'entraîner des modifications dans la présentation, les modalités d'accès et de consultation de la contribution dont l'*Éditeur* est seul juge sous réserve du respect du droit moral de l'*Auteur* ce qui inclut :

- le droit d'actualiser la contribution de telle sorte qu'à tout moment la contribution comporte l'information la plus complète et la plus adaptée pour l'utilisateur ;

- le droit d'intégrer la contribution dans une ou plusieurs bases de données structurées et interrogeables au moyen de logiciels dont le choix appartient à l'*Éditeur*.

L'*Éditeur* peut, en conséquence : indexer et élaborer un résumé du texte ; permettre l'interrogation de la ou des banques de données ainsi constituées ; permettre la visualisation à l'écran des résultats de l'interrogation ; permettre l'impression des résultats de l'interrogation ; permettre la transmission de tout ou partie de la contribution par tout procédé de télécommunication actuel ou futur.

6.2. — La cession est consentie pour toute version actuelle et future, et notamment :

- les versions révisées de la contribution, incorporant des modifications mineures qui n'ont pas pour objet de changer le sens ;

- les versions augmentées de la contribution qui ont la même structure, les mêmes thèmes mais complétées par un enrichissement des informations existantes ;

- les versions dérivées de la contribution, c'est-à-dire celles qui comprennent tout ou partie de la contribution, éventuellement sous une autre forme d'ouvrage, papier ou support numérique, traitant du même sujet, y compris celles destinées à un autre public que celui visé par l'*Œuvre*.

6.3. — Sous réserve de l'obligation de procéder lui-même à une publication de la contribution, il est expressément convenu que l'*Éditeur* est habilité à accorder à des tiers, au besoin par voie de cession, toutes les autorisations qu'il jugera nécessaires pour l'exploitation des droits qui lui sont cédés ci-dessus par l'*Auteur*.

L'*Auteur* s'engage à communiquer à l'*Éditeur* toutes demandes qui lui seraient adressées par un tiers en vue d'une acquisition de droits sur la contribution pour toute adaptation, reproduction ou représentation.

6.4. — L'*Auteur* garantit à l'*Éditeur* la jouissance totale et libre de toutes servitudes de ces droits, ainsi qu'il l'a fait pour le droit de publication principale contre tous troubles, revendications ou évictions quelconques.

L'*Éditeur* cessionnaire des droits visés à la présente section II s'emploiera, dans toute la mesure de ses moyens, à les exploiter et à les faire exploiter au mieux de l'intérêt réciproque des parties. Cependant, la non-exploitation de l'un ou plusieurs de ces droits ne peut en aucun cas être une cause de résiliation du présent contrat, lesdits droits étant cédés irrévocablement à l'*Éditeur*, en contrepartie de l'engagement pris par lui de publier la contribution et pour le couvrir éventuellement du risque qu'il court en procédant à cette publication.

La rupture du présent contrat serait sans influence sur la validité des cessions ou des autorisations consenties antérieurement par l'*Éditeur* à des tiers, cessions ou autorisations qui continueraient à produire tous leurs effets à l'égard de l'ensemble des parties.

ARTICLE 7 – REMUNERATION

Il est expressément prévu et accepté par l'*Auteur* que la cession prévue à l'article 6 est consentie à titre gracieux, pour toutes éditions de la contribution, au sein de l'*Œuvre* ou indépendamment de celle-ci, sur tous supports numériques, en toutes langues, en tous pays et sous toutes ses formes, y compris par incorporation dans une nouvelle œuvre collective constituée sur l'initiative de l'*Éditeur*, qui en aurait déterminé l'architecture, les contenus et les liens internes, seul ou en coédition.

Fait à Paris, signé électroniquement par :

L'*Éditeur*
Carole GAYET
Directrice du département droit pénal

L'*Auteur*
Ugo BELLAGAMBA

DocuSigned by:

C2462CD7C6E546F...

29 septembre 2022 | 14:36 CEST

DocuSigned by:

2429BBE89D03415...

29 septembre 2022 | 22:09 CEST

ANNEXE RGPD

Informations sur le traitement des données à caractère personnel par l'Éditeur

Responsable du traitement. – DALLOZ (« l'Éditeur »), est amenée à traiter des données à caractère personnel vous concernant (nom, prénom, état civil, coordonnées postales, électroniques, téléphoniques, informations contenues dans les redditions de comptes, coordonnées bancaires, numéros AGESSA, NIR, INSEE, etc.). L'Éditeur agit à ce titre en tant que responsable de traitement au sens du règlement 2016/679 du 27 avril 2016 dit Règlement Général sur la Protection des Données ou RGPD.

Sources des données. – Les données personnelles sont collectées directement par l'Éditeur.

Finalités du traitement. – Les données personnelles sont traitées par l'Éditeur afin :

- d'étudier la proposition de projet éditorial soumise à l'Éditeur ;
- le cas échéant de gérer l'exécution du ou des contrats conclus :
 - d'exploiter et promouvoir l'œuvre éditée ;
 - de suivre, calculer et payer les redevances ;
 - d'établir des statistiques financières et des comptes d'exploitation ;
 - de répondre aux obligations de cotisations sociales mises à la charge de l'Éditeur ;
- de gérer des listes et annuaires d'Auteurs et traducteurs ;
- de gérer les éventuelles réclamations et contentieux ;
- de gérer l'exercice des droits prévus par le RGPD au bénéfice des personnes concernées

Bases juridiques du traitement. – Les traitements des données personnelles mis en œuvre par l'Éditeur ont pour fondement :

- l'exécution du ou des contrats conclus,
- les intérêts légitimes de l'Éditeur (gestion administrative et comptable, développement et valorisation de son catalogue, constatation, exercice ou défense d'un droit en justice),
- les obligations légales de l'Éditeur (notamment en matière de cotisations sociales et afin de répondre aux demandes d'exercice des droits prévus par le RGPD).

La collecte de ces données personnelles est obligatoire pour poursuivre les finalités décrites ci-dessus.

Destinataires des données. – L'Éditeur peut communiquer les données :

- aux organismes de sécurité sociale ;
- aux sous-traitants chargés notamment de la diffusion et de la distribution des ouvrages ;
- à certaines professions réglementées telles que des notaires, commissaires aux comptes ;
- aux autorités financières, judiciaires, administratives ou agences d'État, organismes publics et autorités de régulation auprès desquelles l'Éditeur peut, notamment dans le cadre d'une procédure, d'un litige, d'un contrôle et/ou d'une requête, être tenu de divulguer certaines données, sur demande et dans la limite de ce qui est permis par la réglementation ;
- aux ayants droit ou successeurs éventuels de l'Éditeur.

Vos droits. – Vous disposez, dans les conditions définies aux articles 15 et suivants du RGPD, sauf exceptions, du droit d'accès à vos données personnelles, du droit de rectification de vos données personnelles, du droit d'effacement de vos données personnelles, du droit à la limitation du traitement de vos données personnelles, du droit à la portabilité de vos données personnelles, du droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé produisant des effets juridiques. En cas de traitement fondé sur l'exécution d'une mission d'intérêt public ou sur les intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement ou par un tiers, vous disposez également du droit de vous opposer, pour des raisons tenant à votre situation particulière, au traitement des données personnelles vous concernant dans certains cas (droit d'opposition – article 21.1. du RGPD).



05/04/2022

Vous avez en outre le droit de définir, modifier et révoquer à tout moment des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données personnelles après décès en application des articles 84 et 85 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. L'Éditeur peut uniquement être dépositaire des directives particulières concernant les données qu'il traite. Vous avez aussi le droit de désigner un tiers auquel les données vous concernant pourront être communiquées après décès. Vous vous engagez alors à informer ce tiers de votre démarche et du fait que des données permettant de vous identifier sans ambiguïté seront transmises à l'Éditeur ainsi qu'à lui communiquer les informations contenues dans le présent document.

Sous réserve de respecter les conditions posées par la réglementation, ces droits peuvent être exercés en écrivant à l'Éditeur à l'adresse électronique suivante : droitsrgpd@lefebvre-sarrut.eu. En cas de doute raisonnable sur l'identité de la personne effectuant une demande, l'Éditeur pourra être amené à demander des informations ou documents supplémentaires afin de vérifier l'identité de la personne effectuant la demande.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente (CNIL).

Conservation des données. – Les données personnelles vous concernant sont conservées par l'Éditeur pendant les durées suivantes :

Catégorie de données concernées	Durées de conservation (sauf exceptions)
Données relatives à la conclusion, à l'exécution et à la fin du ou des contrats d'édition	Pendant la durée de chaque contrat concerné (y compris en cas de résiliation partielle) et pendant la durée légale de la prescription (généralement de 5 ans à compter du moment où la personne a eu ou aurait dû avoir connaissance des faits)
Documents comptables	10 ans à compter de leur émission
Données relatives à l'exercice d'un droit d'opposition	6 ans à compter de la fin de la procédure liée à la demande
Données relatives à l'exercice d'un droit à la limitation d'un traitement	5 ans à compter de la fin de la limitation du traitement
Données liées aux directives concernant le sort des données de l'Auteur après son décès	Aussi longtemps que les données concernées par les directives seront conservées
Données relatives à l'exercice des autres droits	5 ans à compter de la fin de la procédure liée à votre demande

À l'issue des durées précédemment listées, les données feront l'objet soit d'une suppression, soit d'une anonymisation, sauf conservation prolongée rendue nécessaire pour la gestion d'un contentieux s'il y a lieu.

Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: E80174A36AAB44E689E0C2740C329761
 Objet: Cahiers de la justice n° 3/2022 - Ugo BELLAGAMBA
 Enveloppe source:
 Nombre de pages du document: 3 Signatures: 2
 Pages du document supplémentaire: 2 Paraphe: 0
 Nombre de pages du certificat: 2
 Signature dirigée: Activé
 Horodatage de l'enveloppe: Activé
 Fuseau horaire: (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris

État: Complétée

Émetteur de l'enveloppe:
Élise LORENZO-PRÉAU42 rue de Villiers
Levallois-Perret, Levallois-Perret 92300
e.lorenzo-preau@lefebvre-dalloz.fr
Adresse IP: 147.161.232.202**Suivi du dossier**État: Original
29/09/2022 14:07:06Titulaire: Élise LORENZO-PRÉAU
e.lorenzo-preau@lefebvre-dalloz.fr

Emplacement: DocuSign

Événements de signataire

Carole GAYET
 c.gayet@lefebvre-dalloz.fr
 Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Signature

DocuSigned by:

 C2462CD7C6E546F...

Horodatage

Envoyée: 29/09/2022 14:07:45
 Consultée: 29/09/2022 14:36:30
 Signée: 29/09/2022 14:36:38

Sélection d'une signature : Style présélectionné
 En utilisant l'adresse IP: 5.48.114.130

Divulgarion relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offert par DocuSign

Ugo BELLAGAMBA
 ugo.bellagamba@gmail.com
 Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

DocuSigned by:

 2429BBE89D03415...

Envoyée: 29/09/2022 14:36:40
 Consultée: 29/09/2022 22:09:18
 Signée: 29/09/2022 22:09:58

Sélection d'une signature : Style présélectionné
 En utilisant l'adresse IP: 88.127.26.15

Divulgarion relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offert par DocuSign

Événements de signataire en personne Signature**Horodatage**

Événements de livraison à l'éditeur

État

Horodatage

Événements de livraison à l'agent

État

Horodatage

Événements de livraison intermédiaire État

Horodatage

Événements de livraison certifiée

État

Horodatage

Événements de copie carbone

État

Horodatage

Événements de témoins

Signature

Horodatage

Événements notariaux

Signature

Horodatage

Récapitulatif des événements de l'enveloppe	État	Horodatages
Enveloppe envoyée	Haché/crypté	29/09/2022 14:07:45
Livraison certifiée	Sécurité vérifiée	29/09/2022 22:09:18
Signature complétée	Sécurité vérifiée	29/09/2022 22:09:58
Complétée	Sécurité vérifiée	29/09/2022 22:09:58

Événements de paiement	État	Horodatages
------------------------	------	-------------